

Le président

Paris, le 12 janvier 2026

COMPTE RENDU

Séance de la formation plénière du lundi 12 janvier 2026

Membres de la Commission nationale du débat public

Marc PAPINUTTI	Président
Floran AUGAGNEUR	Vice-Président
Marie-Claire BATTESTI	
Anne BERRIAT	
Daniel BIDEAU	
Jean-Pierre BOMPARD	
Pascal CLOUAIRE	
Christophe DAGUE	
Stéphanie GWIZDAK	
Thierry LATASTE	
Claire ROLLET-PERRAUD	
Jean-Michel THORNARY	
Ginette VASTEL	

Pouvoirs

Loïc BLONDIAUX : pouvoir à Floran AUGAGNEUR
Cécile GALLIEN : pouvoir Marie-Céline BATTESTI
Kristina PLUCHET : pouvoir à Marc PAPINUTTI

Salariées et salariés de la CNDDP

William ARHIP-PATERSON, chargé de mission
Sylvain ARNAL, stagiaire
Antoine BATAILLE, stagiaire
Sylvie BLUMENKRANTZ, collaboratrice du président
Estelle CASONI, chargée de mission
Dimitra FINIDORI, chargée de mission
Jérôme GREFFE, directeur
Florent GUIGNARD, chargé de mission
Maïmouna KAMAGATE, chargée de mission
Yamina KERZALE, chargée de mission
Marie-Liane SCHÜTZLER, chargée de mission

La séance se tient en hybride, visio-conférence et présentiel.

Le président Marc PAPINUTTI ouvre la séance de la Commission nationale du débat public à 9h00 après s'être assuré que le quorum est atteint.

I. Saisines L. 121-8

Projet « Thermo-sur-Seine » d'équipement industriel dédié au chauffage urbain situé à Vitry-sur-Seine (94) et à Ris-Orangis (91)

La Commission nationale du débat public est saisie par le groupement constitué par Dalkia SA, Eiffage SA et RATP Solutions Ville SAS au nom et pour le compte de la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) en cours de formation, maître d'ouvrage, du projet intitulé « Thermo-sur-Seine » d'infrastructure d'équipement industriel dédié au chauffage urbain de la Ville de Paris situé à Vitry-sur-Seine (94) et à Ris-Orangis (91).

Présentation par :

Dalkia IDF

Benoît Guiblin, directeur régional
Barthélémy Fourment, directeur groupement
Julie Paschal, responsable *project management office* (PMO)
Guénola du Rusquec, directrice de projet transition

Eiffage concession

Cécile Cambier, directrice
Julien Vial, directeur de projet transition

RATP Solutions Ville

Valère Pelletier, directeur général
Maud Bernard, directrice de projet transition

EDE

Brigitte Fargevieille, directrice dialogue et concertation

Les responsables du projet présentent le périmètre de la saisine, le contexte, les caractéristiques techniques du projet, ainsi que les enjeux socio-économiques et les impacts environnementaux.

Le contexte est marqué par le renouvellement, pour une durée de 25 ans après mise en concurrence, de la concession du réseau de chaleur urbain de la Ville de Paris, avec l'objectif de développer, moderniser et verdir ce réseau de chaleur. Les responsables du projet évoquent ensuite l'option zéro, les alternatives géographiques et technologiques et les conséquences associées, leurs ambitions en termes d'échéancier et de coût prévisionnel (1,2 Md€), ainsi que les financements attendus du projet. Sont enfin évoqués le calendrier et les attentes relatives à l'information et la participation du public.

Les échanges entre les responsables du projet et les membres de la Commission nationale du débat public portent sur :

- les éventuels coûts supplémentaires engendrés par le projet pour les personnes consommatrices de chauffage ou l'économie à prévoir ;
- la détermination du périmètre géographique de la procédure d'information et de participation du public, le projet concernant la Ville de Paris mais également d'autres villes, telles que Vitry-sur-Seine et Ris-Orangis ;

- la précision de l'identité des intervenant.e.s à la maîtrise d'ouvrage et des actionnaires de la Société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) attributaire du contrat de concession ;
- les modalités de financement du projet, en particulier concernant les coûts de fonctionnement, la structuration du financement et sa résilience ;
- la provenance et la nature des combustibles de récupération utilisés par la centrale thermique ;
- le plan d'approvisionnement en combustible et sa pérennité ainsi que les modalités de l'approvisionnement ;
- le traitement des fumées de la nouvelle centrale de Vitry qui sera dotée des « meilleures technologies disponibles ».

M. Christophe DAGUE, membre de la Commission nationale du débat public se déporte avant la délibération à huis clos.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale du débat public décide qu'il y a lieu d'organiser une concertation préalable relative au projet d'équipement industriel dédié au chauffage urbain situé à Vitry-sur-Seine (94) et à Ris-Orangis (91), dit « Thermo-sur-Seine », conformément aux dispositions de l'article L. 121-9 du code de l'environnement. M. Christophe DAGUE, M. Roland PEYLET, M. Jacques ROUDIER et Mme Dominique VIEL sont désignés respectivement garants et garante de la concertation préalable relative au projet d'équipement industriel dédié au chauffage urbain situé à Vitry-sur-Seine (94) et à Ris-Orangis (91), dit « Thermo-sur-Seine ».

Projet de prolongement de la ligne 1 du métro, de son terminus actuel à Château de Vincennes jusqu'au pôle multimodal de Val de Fontenay, et de ses ouvrages annexes (75, 93, 94)

La Commission nationale du débat public est saisie par Ile-de-France Mobilités, maître d'ouvrage, du projet de prolongement de la ligne 1 du métro de Paris, de son terminus actuel à Château de Vincennes jusqu'au pôle multimodal de Val de Fontenay, et de ses ouvrages annexes (75, 93, 94).

Présentation par :

Ile-de-France Mobilités

Jérémy Aroles, chef du département projets de métros et pôles

Steven Bolvin, chargé de mission

Arnaud Crolais, directeur d'infrastructures

Arnaud Ligier, chargé de projet

Morgane Pirot, chargée de projet

Fabiane Pizzirani, cheffe du département concertation et information

Le responsable du projet présente le périmètre de la saisine, le contexte, les caractéristiques techniques du projet, ainsi que les enjeux socio-économiques et les impacts environnementaux. S'il s'agit d'une nouvelle saisine de la CNDP, l'historique du projet qui avait donné lieu à une première concertation préalable est rappelé. Le porteur de projet évoque ensuite l'option zéro, les alternatives géographiques et technologiques et les conséquences associées, le calendrier envisagé (en vue d'une mise en service en 2040) et le coût prévisionnel (de 2,5 Md€

courants), ainsi que les financements attendus du projet. Sont enfin évoqués le calendrier et les attentes relatives à l'information et la participation du public (notamment en ce qui concerne le Bois de Vincennes, les ouvrages annexes à l'arrière de la gare de Val de Fontenay et l'insertion des stations sur le trajet).

Les échanges entre le responsable du projet et les membres de la Commission nationale du débat public portent sur :

- l'ancienneté et l'historique du projet, ainsi que les enseignements tirés de la participation du public concernant le précédent projet de prolongement de la ligne 1 du métro, notamment à l'occasion de la concertation préalable qui s'est déroulée sous l'égide de la CNDP de novembre 2014 à janvier 2015, puis de l'enquête publique à laquelle ce projet avait donné lieu, entre janvier et mars 2022 ;
- les enseignements tirés du précédent avis de l'Autorité environnementale du 19 mai 2021 ;
- la place que le porteur de projet compte accorder aux alternatives dans le cadre de la future participation du public ;
- la précision de la consommation de terres arables et de terres déjà artificialisées par le projet tel que présenté par le porteur de projet ;
- la conflictualité et les oppositions envisageables lors de la participation du public ;
- la précision de la surface occupée par les infrastructures d'arrière-gare et les questions posées selon les options d'implantation ;
- le financement du projet, notamment par les différents partenaires publics du porteur de projet et sa rentabilité socio-économique.

Mme Marie-Liane SCHÜTZLER, salariée de la Commission nationale du débat public et inscrite sur la liste nationale des garantes et garants de la CNDP, se déporte avant la délibération à huis clos.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale du débat public décide qu'il y a lieu d'organiser une concertation préalable relative au projet de prolongement de la ligne 1 du métro de Paris, de son terminus actuel à Château de Vincennes jusqu'au pôle multimodal de Val de Fontenay, et de ses ouvrages annexes (75, 93, 94), conformément aux dispositions de l'article L. 121-9 du code de l'environnement. Mmes Nathalie DURAND, Marie-Liane SCHÜTZLER et Caroline WERKOFF sont désignées garantes de la concertation préalable relative à ce projet.

Projet de création de route à 2x2 voies à chaussées séparées entre Rodez et l'autoroute A75 dans l'Aveyron (12)

La Commission nationale du débat public est saisie par le département de l'Aveyron, maître d'ouvrage, du projet de création d'une route à 2x2 voies à chaussées séparées entre Rodez (nord de la rocade de Rodez) et l'autoroute A75 (échangeur de Sévérac d'Aveyron) dans l'Aveyron (12).

Présentation par :

Département de l'Aveyron

Arnaud Viala, président du département de l'Aveyron

Valentina Cosma, directrice générale des services

Anthony Rouxel, directeur général adjoint

Le président du département de l'Aveyron présente le périmètre de la saisine, le contexte, les caractéristiques techniques du projet, ainsi que les enjeux socio-économiques et les impacts environnementaux. Il évoque ensuite l'option zéro, les alternatives et les conséquences associées, le calendrier prévisionnel et le coût estimé de l'opération (320 M€ HT valeur 2024), ainsi que les financements attendus du projet (dont 80 M€ HT inscrits au CPER, 40 M€ pour l'Etat, 20 M€ pour la région et 20 M€ pour le département). Sont enfin évoqués le calendrier et les attentes du maître d'ouvrage relatifs à l'information et la participation du public.

Les échanges entre le responsable du projet et les membres de la Commission nationale du débat public portent sur :

- le rappel de l'origine du projet, avec la décentralisation de cette partie de l'ancienne RN88 et la déclaration d'utilité publique et la finalisation de la maîtrise foncière par le département ;
- la réalisation du projet en plusieurs tronçons, afin de pouvoir assurer son financement, et la nécessité de concevoir ces tronçons en fonction des points de jonctions ; la procédure d'information et de participation du public portant sur l'ensemble du projet de plus de 42 km ;
- la précision des alternatives envisagées au projet et la place qui leur sera accordée par le responsable de projet dans le cadre de la participation du public ;
- le raccordement à la rocade de Rodez ;
- la démarche ERC (éviter, réduire, compenser).

Après délibération à huis clos, la Commission nationale du débat public décide qu'il y a lieu d'organiser une concertation préalable relative au projet de création d'une route à 2x2 voies à chaussées séparées entre Rodez (nord de la rocade de Rodez) et l'autoroute A75 (échangeur de Sévérac d'Aveyron) dans l'Aveyron (12), conformément aux dispositions de l'article L. 121-9 du code de l'environnement. M. Jean-Luc CAMPAGNE et Mme Sophie GIRAUD sont désignés respectivement garant et garante de cette concertation préalable.

MISSIONS EN COURS

CONCERTATION PRÉALABLE – ARTICLE L. 121-8

I. Reddition des comptes et lancement de la concertation continue (L. 121-14)

Plan National de Restauration de la Nature (PNRN)

Présentation par :

MTE, Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature

Véronique Menez, adjointe à la directrice – Direction de l'eau et de la biodiversité

Florence Brun, cheffe de projet règlement restauration de la Nature

Maud Farcouli, adjointe au chef de bureau – Bureau des outils territoriaux de la Biodiversité

Joana Janiw, conseillère ingénierie de la participation du public

En présence des garant.e.s :

Floran Augagneur

Anne Berriat

Dominique de Lauzières

Lors de la séance plénière, le responsable du plan confirme la poursuite de la rédaction du plan national de restauration de la nature (PNRN), présente les enseignements qu'ils tirent de la concertation préalable ainsi que les principales réponses données aux recommandations des garant.e.s. Ce plan est une création résultant de l'adoption d'un règlement de l'Union européenne qui impose un retour auprès de la Commission européenne qui sera rendu public.

Le responsable du PNRN présente les grands thèmes qui sont ressortis de la concertation préalable. Il expose ses réponses aux questions et observations du public, particulièrement concernant la volonté des participant.e.s de poursuivre le développement de la filiale biologique de l'agriculture, de soutenir le Plan Nature en ville et, plus généralement, d'assurer la cohérence des politiques publiques et des plans à l'échelle nationale en vue de préserver la biodiversité et de restaurer la nature.

Le responsable du plan résume ensuite ses réponses aux recommandations des garantes et du garant, concernant notamment la planification intégrée (prévue avec des COP régionales, la planification participative (au moyen de groupes de travail et d'instances ministérielles tel le Comité national de la biodiversité qui sera consulté), des demandes de portage en interministériel et des évaluations des pratiques (avec les centres de ressources de l'Office français de la biodiversité)). Enfin, sont évoquées les modalités envisagées de la concertation continue.

S'ensuit un échange entre le responsable du PNRN, les membres de la Commission nationale du débat public et les garant.e.s de la concertation préalable, sur :

- la précision des modalités de coordination du plan national avec le dispositif législatif de protection de la nature existant et à venir ;
- la place faite par le plan à la protection des forêts (avec un fort enjeu d'acquisition des données sur l'état des forêts, notamment les forêts privées, afin d'en déduire les besoins de restauration associés) ;
- la nécessité d'une mise en cohérence entre ce plan et les différentes stratégies nationales, dont la stratégie nationale biodiversité (SNB 2030), avec les objectifs communs de restauration des espaces dégradés et de baisse des pressions exercées sur les milieux naturels.

M. Florian AUGAGNEUR et Mme Anne BERRIAT, membres de la Commission nationale du débat public et garant.e.s de la concertation préalable, se déplacent avant la délibération à huis clos.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale du débat public prend acte de la réponse du responsable de projet et adopte un avis par lequel elle formule un constat relatif à la réponse du maître d'ouvrage ainsi que des recommandations à son attention relatives à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de la participation du public par voie électronique. Il est constaté que :

- dans sa réponse au bilan de la concertation préalable, le maître d'ouvrage résume les enseignements de la concertation présentés par les garantes et le garant. En revanche, le maître d'ouvrage ne précise pas la manière dont il a été tenu compte des observations et propositions du public.

La Commission nationale du débat public recommande ensuite que :

- le maître d'ouvrage précise les suites données aux observations et propositions du public dans les mois précédant la participation du public par voie électronique. Cette reddition des comptes doit prendre la forme d'un événement de restitution permettant au public d'en débattre.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale du débat public désigne Mmes Anne BERRIAT et Dominique de LAUZIERES garantes chargées de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de la participation du public par voie électronique préalable à l'approbation du plan.

DÉBAT PUBLIC GLOBAL – ARTICLE L.121-8-2

II. Reddition des comptes et lancement de la concertation continue (L. 121-14)

Débat public global sur le territoire de Fos-Etang de Berre et sur les territoires connexes

Le caractère inédit du débat public global sur le territoire de Fos-Etang de Berre et sur les territoires connexes a donné lieu à une reddition des comptes en plusieurs temps, assurant à l'État ainsi qu'aux porteurs des projets un échange individuel avec les membres de la Commission nationale du débat public.

Présentation par :

L'État, et plus particulièrement :

Secrétariat général pour les Affaires régionales (SGAR)

Pierre Franc, délégué à la transformation industrielle, écologique et énergétique de la zone de Fos-Berre

Didier Mamis, secrétaire général pour les affaires régionales

Karine Prunera, chargée de mission environnement, énergie, mer

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

Marie-Paule Demiguel, sous-préfète de Forcalquier

Préfecture du Gard

Jean-Louis Biou, directeur de la citoyenneté, de la légalité et de la coordination

DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur

Sébastien Forest, directeur régional

Zoé Mahe, directrice adjointe

Martial François, directeur de projet décarbonation de l'industrie – Hydrogène

DREETS Provence-Alpes-Côte d'Azur

Alexandre Meyer

Olivier Teissier, directeur régional adjoint

Après avoir salué la qualité du débat public global, caractérisé par un grand intérêt du public, et la qualité du travail de la commission particulière chargée de son animation, le maître d'ouvrage expose les caractéristiques principales de ce débat et met en exergue son caractère inédit, de premier débat public global organisé par la Commission nationale du débat public en application de l'article L. 121-8-2 du code de l'environnement.

La réponse de l'État comprend un rapport retraçant le déroulement du débat, ses thématiques et présentant ses suites, ainsi qu'une annexe comprenant notamment un tableau des réponses de l'État aux 85 demandes formulées par la Commission particulière du débat public.

L'État retient six grands enseignements de ce débat public global : 1) une large mobilisation des acteurs du terrain et un intérêt majeur du public ; 2) la confirmation de la vocation industrielle de ce territoire et de son renouveau industriel (décarbonation des industries existantes et implantation de nouvelles industries) ; 3) les attentes de la population au sujet des infrastructures et du cadre de vie (infrastructures de transports ; multimodalité ; équipements publics et offre de soins) ; 4) l'attente du public d'une approche globale, d'un travail sur les effets combinés ; 5) effort attendu sur le renforcement de l'alimentation électrique du territoire ; 6) souhait du renforcement du rôle de l'Etat pour planifier les activités de la zone.

Au vu de ces enseignements, l'État énonce six engagements : 1) concevoir et mettre en œuvre un contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA) du Golfe de Fos – Etang de Berre (2026-2030) ; 2) mobiliser des financements dédiés à la desserte multimodale de la zone ; 3) poursuivre le travail sur l'analyse des effets combinés ; 4) veiller au renforcement de l'offre de soins et à la modernisation des hôpitaux ; 5) poursuivre les travaux sur le renforcement du réseau électrique ; 6) mettre en place une concertation continue globale.

La concertation continue globale complètera les concertations continues de chaque porteur de projet industriel, comprendra au moins une échéance annuelle, permettra des évènements thématiques et associera d'autres instances (association PIICTO, Atmosud, S3PI, etc.). L'ensemble du territoire du débat public global sera couvert, la carte des projets et l'analyse des effets combinés seront maintenues, de même qu'un site internet interactif.

S'ensuit un échange entre les membres de la Commission nationale du débat public et les représentants de l'État au sujet :

- de la résilience de ce projet combinant décarbonation de l'industrie et accueil de nouvelles activités industrielles au regard des difficultés possibles et des moyens de l'Etat pour y apporter des réponses ;
- de la référence retenue (« point zéro ») pour évaluer l'évolution de l'environnement ;
- du nécessaire renforcement de l'alimentation électrique de la zone et de ses alternatives ;
- de l'attention de l'État portée à la mesure des actions entreprises (planification écologique de la région ; mesures de la baisse de la pollution atmosphérique liée à l'industrie avec Atmosud, etc.).
-

La présidente de la Commission particulière du débat public conclut cet échange

en estimant suffisamment complète et claire la réponse de l'État. Des précisions devront encore être apportées. La concertation continue globale devra être conduite avec le souci de l'ouverture vers le public le plus large et de lui apporter une réponse effective.

Les maîtres d'ouvrage des projets industriels sont ensuite invités à présenter, chacun à leur tour, les enseignements qu'ils tirent de ce débat public global, dont tous saluent la qualité et l'intérêt. Pour l'ensemble, les questions du développement de la desserte du territoire, notamment par le fret ferroviaire, l'intégration architecturale globale des infrastructures dans le paysage, la ressource en électricité, les aspects socio-économiques et ceux de santé publique constituent des sujets transverses.

S'ensuit une présentation individuelle par les différents porteurs de projets industriels du territoire de Fos-Etang de Berre des enseignements qu'ils tirent de ce débat public global.

Projet Mistral (Marcegaglia)

Jacques-Yves Floch, directeur d'usine

Michel Negre, directeur qualité systèmes, santé

Le maître d'ouvrage fait part de sa décision de poursuivre son projet de décarbonation de la sidérurgie, pleinement cohérent avec la vocation du territoire mise en exergue à l'occasion du débat. Ce débat a conduit à une évolution du projet en ce qui concerne le plan des installations. Les enjeux relatifs aux zones humides ont été soulignés. La nécessité d'un renforcement de l'alimentation électrique est partagée. Enfin, le débat public global a permis l'intégration de ce projet avec le projet Néocarb, par la création projetée d'un GIE permettant de mutualiser la gestion du flux ferroviaire.

La présidente de la Commission particulière chargée de l'animation du débat public global indique que si la concertation continue de ce projet devait être courte, il conviendrait que le porteur de projet continue à s'associer à la concertation continue globale. Ce dernier fait part de son accord.

Projet de four à arc électrique (ArcelorMittal)

Binta Boy, directrice des relations institutionnelles

Guillaume Lesoin, *Head of Decarbonisation-Program*

Pour ArcelorMittal, le débat public global a permis d'exprimer l'importance de la décarbonation de la zone. La décision d'investissement relative à son projet de four à arc électrique n'est pas encore prise, mais, d'ores et déjà, des échanges avec le public et son information ont pu être conduits. Des propositions faites par la Commission européenne le 8 décembre 2025 pourraient se traduire par des décisions de l'Union européenne au deuxième trimestre 2026. Les études continuent, en vue de parvenir à un objectif de réduction de 2,6 Mt de CO₂ par an.

Projet de réseau de transport d'hydrogène (NaTran)

Nadjma Ahamada, chargée de concertation

Mathieu Gillet, directeur technique

Caroline Migne, directrice commerciale

Natran fait part de sa décision de poursuivre le projet de réseau de transport d'hydrogène par canalisation à l'issue du débat public global. Natran constate une demande du public pour cette infrastructure. Celle-ci permettra une intégration avec d'autres projets, comme le projet de canalisation de transport d'hydrogène Hyfen. Natran s'engage à participer avec la DREAL à la démarche « AEC » (analyse des effets cumulés), à partager les données de son projet et de ses études. Natran s'engage à participer à la concertation continue et à coordonner ses actions mises en œuvre dans ce cadre avec les instances d'échanges structurées évoquées par l'État, comme le S3PI. Le fuseau de moindre impact n'est pas modifié à l'issue du débat et la réalisation de l'infrastructure sera adaptée à la demande en H2.

Projet Hygreen :

Engie

Rainier Balestracci-Savre, chef de projet

Diane Defrenne, *Business developer* hydrogène Europe

RTE

Guillaume Cervera, coordinateur de la zone Fos

Nicolas Heuze, co-maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage tire les enseignements principaux du débat public global en ce qui concerne son projet de production d'hydrogène à côté de Manosque : 1) une adhésion au projet ; 2) une attente du public en matière d'engagement en ce qui concerne la sécurité industrielle ; 3) une demande d'information sur les besoins en ressources (eau, origine de l'électricité).

Il s'engage à faire de ce projet un projet exemplaire, avec une gestion rigoureuse de la ressource d'énergie permettant l'utilisation de cet hydrogène dans la composition de carburants certifiés RFNBO (Renewable Fuels of Non-Biogenic Origin – RFNBOs) ou carburants renouvelables d'origine non biologique, produits à partir d'hydrogène « vert ».

Engie présente différents engagements (gestion de l'eau, insertion paysagère, normes de sécurité les plus strictes) et est disposée à s'engager dans une coordination de sa concertation continue avec celles des autres porteurs de projets liés.

Projet GEOH2 (Geométhane, Storengy)

Jean-Michel Noé, président de Géométhane

Mickaël Rouvière, *Business Developer*, Storengy

Le maître d'ouvrage présente les enseignements principaux du débat public global en ce qui concerne son projet de stockage massif d'hydrogène dans deux cavités salines non encore utilisées à côté de Manosque où il stocke déjà du gaz naturel : 1) opportunité du projet confirmée ; 2) interrogations sur la maturité de la filière H2 ; 3) lien de ce projet avec les autres projets H2 du débat (réseau Natran, Barmar, Hyfen, Hygreen) ; 4) besoins en électricité ; 5) risques industriels (fuites, effets cumulés).

Un travail avec le Parc naturel du Lubéron, avec lequel il collabore déjà, doit être poursuivi, le projet se situant en zone nature et silence du parc.

La concertation continue envisagée serait conduite à deux niveaux : au niveau très

local, mais également au niveau régional avec les autres acteurs de la filière H2. Le maître d'ouvrage confirme le calendrier présenté dans le cadre du débat : décision de réaliser le projet prévue en 2028, pour une entrée en fonction en 2031.

Projet 3XL (Grand port maritime de Marseille (GPMM))

Rémi Costantino, directeur général adjoint

Géraldine Planque, responsable de la mission concertation et dialogue territorial

Axel Raybaut, chef du département ouvrages maritimes et terrestres et chef de projet

Le maître d'ouvrage présente les enseignements principaux du débat public global en ce qui concerne son projet d'extension des terminaux à conteneurs : 1) l'adhésion au projet est conditionnée au respect d'exigences fortes (concrétiser un report modal, garantir un équilibre au sein de la zone industrielle portuaire entre les surfaces artificialisées et la présence de zones humides préservant la biodiversité, positionnement du GPMM en tant qu'aménageur fiable) ; 3) une demande exprimée de voir le GPMM jouer un rôle de porte-parolat de l'ensemble de l'activité mise en œuvre sur le port. Le GPMM formule quatre engagements : 1) mettre en œuvre des démarches relatives aux effets combinés et mise à disposition des données ; 2) intégrer les projets portuaires (3XL, Distriport) dans une concertation continue globale ; 3) accompagner l'État dans la conduite de sa concertation continue globale ; 4) répondre à toutes les sollicitations des acteurs territoriaux (comme le S3PI).

Le GPMM confirme par ailleurs être engagé dans une démarche de décarbonation. Si l'enjeu majeur est la décarbonation des activités industrielles, le projet 3XL, en augmentant le nombre de containers qui ne seront pas transportés par camions, participe de la décarbonation de l'activité logistique portuaire.

Des membres de la Commission particulière chargés de l'animation du débat public global concluent ces échanges en soulignant l'importance des concertations continues et la nécessité que l'Etat conduise avec ambition la concertation continue globale en y associant le public le plus large.

Le Président de la Commission nationale du débat public remercie collectivement l'ensemble des intervenant.e.s à ce débat public global, le premier organisé par la CNDP, et notamment la commission particulière chargée de son animation et sa présidente, mais également l'ensemble des services de l'Etat, les industriels porteurs de projets, qui se sont impliqués, et le public qui a confirmé l'attente d'un tel débat. Il souligne l'importance de la concertation continue globale qui s'ouvre et qui permettra notamment le suivi des projets connus à ce jour mais également l'intégration de nouveaux projets dans le délai de huit ans prévu par le code de l'environnement.

Après analyse, notamment, des décisions des maîtres d'ouvrage ArcelorMittal, Engie et RTE, Géométhane, Grand port maritime de Marseille, Marcegaglia et NaTran, faisant suite au débat public global et du rapport de l'État à l'issue du débat public global, faisant suite à la publication du compte-rendu et du bilan du débat public global, et après délibération à huis clos, la Commission nationale du débat public adopte un avis par lequel elle formule des constats et des recommandations.

Ces constats comprennent un « constat global » appelé par ce premier débat public global ouvert sur le fondement des dispositions de l'article L. 121-8-2 du code de l'environnement, des « constats sur les thématiques traitées par le débat public » et des « constats spécifiques à chaque projet ». La Commission nationale du débat public formule ensuite des « recommandations transverses » et des « recommandations spécifiques à chaque projet » relatives à la concertation continue globale et aux concertations continues propres à chaque projet qui s'ouvrent à l'issue du débat public global.

[Consulter l'avis](#) :

Après avoir pris acte du compte-rendu de la commission particulière du débat public et du bilan du débat public du président de la Commission nationale du débat public, des réponses des maîtres d'ouvrage, de la synthèse de RTE, des réponses d'EDF aux demande de précisions relatives au projet « Provence Bleue » et du rapport de l'État à l'issue du débat public global et, après délibération à huis clos, la Commission nationale du débat public désigne les garantes et les garants des concertations continues faisant suite au débat public global :

- M. Sébastien FOURMY, M. Jacques REGAD et Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI sont désignés respectivement garants et garante chargés de veiller à la bonne information et à la participation du public postérieures au débat public global sur le territoire de Fos-Etang de Berre et sur les territoires connexes jusqu'à l'expiration du délai de huit ans mentionné au second alinéa de l'article L. 121-8-2 du code de l'environnement ;
- Mme Anne LAPORTE et Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI sont désignées garantes chargées de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de four à arc électrique porté par la société ArcelorMittal ;
- Mme Anne LAPORTE et Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI sont désignées garantes chargées de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet Mistral porté par la société Marcegaglia ;
- Mme Corinne LARRUE et M. Jacques REGAD sont désignés respectivement garante et garant chargés de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet Fos 3XL porté par le Grand port maritime de Marseille (GPMM) ;
- M. Michel GAIRAUD et Mme Valérie SAKAKINI sont désignés respectivement garant et garante chargés de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet Hygreen porté par les sociétés Engie et RTE pour son raccordement électrique ;
- M. Michel GAIRAUD et Mme Valérie SAKAKINI sont désignés respectivement garant et garante chargés de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet GeoH2 porté par la société Géométhane ;
- M. Michel GAIRAUD et Mme Valérie SAKAKINI sont désignés respectivement garant et garante chargés de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de transport d'hydrogène par canalisation en Région Sud-Provence-Alpes-Côte-d'Azur porté par la société NaTran.

L'État transmet à la Commission nationale du débat public les modalités envisagées

de l'information et de la participation du public postérieures au débat public global sur le territoire de Fos-Etang de Berre et sur les territoires connexes. Les maîtres d'ouvrage transmettent à la Commission nationale du débat public les modalités envisagées de l'information et de la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur leur projet.

III. Désignation de membres de commission particulière du débat public (CPDP) (L. 121-9)

Débat public relatif au projet de futur collisionneur circulaire du CERN et de son raccordement électrique dans les départements de l'Ain (01) et de la Haute-Savoie (74)

La Commission nationale du débat public a décidé le 5 novembre 2025 de l'organisation d'un débat public. Après délibération à huis clos et sur proposition de M. David CHEVALLIER, président de la commission particulière, Mmes Marion FURY et Dominique SIMON sont désignées membres de la commission particulière chargée de l'animation du débat public relatif au projet de futur collisionneur circulaire du CERN et de son raccordement électrique dans les départements de l'Ain (01) et de la Haute-Savoie (74).

QUESTIONS DIVERSES

Désignation de délégué.e.s de région de la Commission nationale du débat public

Après délibération à huis clos, la Commission nationale du débat public désigne M. Dominique PACORY délégué régional de Normandie, M. Serge QUENTIN délégué régional des Pays de la Loire et Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI déléguée régionale d'Occitanie.

Inscription sur la liste nationale des garantes et des garants de la Commission nationale du débat public

Après délibération à huis clos, la Commission nationale du débat public inscrit MM. Sébastien FOURMY, Michel GAIRAUD et Frédéric TAILLET et Mme Emilie VARRAUD sur la liste nationale des garantes et des garants.

La séance est levée à 13h45.

